

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 10 JUIN 1976

VÉRIFIER AU MOMENT DE LA DÉCLARATION



STATEMENT DISCOURS

NOTES POUR UNE DÉCLARATION
EN RÉPONSE À UNE MOTION
PRÉSENTÉE À LA CHAMBRE
DES COMMUNES PAR
M. ALLAN J. MACÉACHEN,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
LE 10 JUIN 1976

"LE BILAN DE LA CNUCED IV"

(TRADUCTION)

Au départ, je tiens à informer la Chambre que les résultats immédiats de la Conférence sur le commerce et le développement constituent une étape importante du dialogue entre pays développés et en développement sur le nouvel ordre économique international; ses répercussions à plus long terme seront également considérables. De toute évidence, la CNUCED IV - comme toutes les conférences où les participants doivent faire des concessions pour parvenir à s'entendre - n'a pas donné tous les résultats que le Canada ou d'autres pays développés et en développement auraient souhaités. Néanmoins, il est indéniable qu'elle pose un jalon capital dans la recherche, amorcée à la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, de moyens de résoudre les écarts entre pays industrialisés et en voie de développement.

J'ai déclaré à la Septième session que le Canada était déterminé à jouer un rôle constructif, à utiliser ses ressources et son influence pour aider à ménager une mutation positive dans le système économique international et ainsi à réduire le fossé entre nations riches et pauvres. Les Etats participants s'étaient alors engagés à travailler ensemble pour faire du système international des échanges et des paiements un instrument propre à accélérer le développement économique des pays du tiers monde et à leur assurer une participation plus grande et plus soutenue au commerce international.

La CNUCED IV était la première grande conférence des Nations Unies à être convoquée depuis la clôture de la Session extraordinaire; elle a reflété, tant dans ses désaccords que ses accords, ces dimensions nouvelles: on s'est efforcé d'aborder les problèmes sur un plan pratique, il y a eu quelques

nouveaux engagements importants et on a convenu d'établir un programme, un échéancier et un schéma de travail pour les questions centrales qui permettront de prendre les nombreuses décisions essentielles.

Dans la déclaration que j'ai faite à la Conférence le 7 mai, j'ai mentionné les quatre questions prioritaires aux yeux du Canada, à savoir les problèmes inhérents à la stabilisation du commerce des produits de base, l'aplanissement des difficultés que rencontrent de nombreux pays du tiers monde sur le plan du service de la dette, la libération des échanges au profit des pays en développement et le transfert des technologies vers ces mêmes pays. C'est finalement sur la question des produits de base que s'est surtout attardée la Conférence. D'ailleurs, la principale réalisation de la CNUCED IV a été l'adoption - par consensus - d'une résolution établissant un programme intégré des produits de base. La résolution en question définit les objectifs du programme intégré, soumet à l'étude une liste de 18 produits de base présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, décrit les mesures internationales à prendre dans le cadre du programme et en établit les modalités et l'échéancier. En ce qui concerne l'importante question du Fonds commun, la résolution prévoit la tenue, l'an prochain, d'une conférence de négociation et d'une série de réunions préparatoires. Comme il importe et exporte beaucoup de matières premières, le Canada prendra une part active à ces entretiens internationaux et cherchera avec les autres participants à résoudre les problèmes qui touchent les pays en développement au chapitre du commerce des produits de base. Ces entretiens et ces négociations se prêteront bien à un examen des paramètres du Fonds commun envisagé et à une décision concernant sa création. Comme je l'ai déclaré à la Chambre plus tôt cette

semaine, si nous jugeons lors des délibérations qui auront lieu à ce sujet que le Fonds commun sera un outil efficace et utile, le Canada y apportera sa contribution.

La Conférence a également pris une importante décision au sujet des problèmes financiers des pays en développement en adoptant, encore une fois par consensus, une résolution sur la question de la dette. Cette résolution demande à des organismes internationaux compétents d'identifier, dans les problèmes inhérents au service de la dette, les caractéristiques propres à orienter les travaux qu'on entreprendra en vue de la régler. De plus, le Conseil de la CNUCED tiendra en 1977 une session ministérielle afin d'examiner les résultats de ces travaux; un Groupe d'experts sera créé pour l'assister. Nous avons espéré d'autres progrès sur la question plus étendue des transferts financiers, qui revêt une importance fondamentale pour bon nombre de pays en développement, mais il en a été autrement. Nous avons espéré, notamment, que la Conférence conviendrait d'améliorer le niveau de l'aide publique au développement afin que celle-ci soit accordée aux pays bénéficiaires à des conditions plus favorables qu'à l'heure actuelle. Cette décision n'ayant pas été prise, nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Outre ces deux questions particulièrement importantes, la Conférence a aussi adopté des résolutions sur la libéralisation des échanges, le transfert des technologies et un certain nombre d'autres sujets. Il est tout à fait remarquable, et particulièrement encourageant, que douze des treize résolutions approuvées par la Conférence aient été adoptées par consensus. Aucune CNUCED précédente n'avait réalisé une entente aussi générale.

A la CNUCED IV, M. Pérez Guerrero déclarait au nom des pays en développement de la CCEI -- la Conférence de Paris -- qu'un échec à Nairobi pourrait compromettre la poursuite du dialogue. Les 19 pays en développement, membres de la CCEI ont maintenant évalué la situation; à la lumière des progrès accomplis à Nairobi, au chapitre de bon nombre de questions importantes, ils ont jugé utile de poursuivre le dialogue à Paris. Je suis d'avis qu'il y a raisonnablement lieu de croire en un progrès équilibré au sein de la CCEI d'ici à la fin de l'année. En juillet prochain, cette dernière passera en revue les progrès qu'elle aura alors réalisés et dressera son programme pour la seconde moitié de l'année. Je suis persuadé que les résultats de la CNUCED IV permettront à la Conférence de Paris de mieux poursuivre son objectif fondamental, celui de renforcer la coopération internationale au profit de tous.

Le Canada, pour sa part, poursuivra le travail inachevé de la CNUCED IV, au sein de la CNUCED, de la CCEI et d'autres enceintes. Il continuera dans son propre intérêt, de chercher à parfaire les normes internationales régissant l'aide publique au développement. De concert avec d'autres pays, il examinera plus à fond la question de la balance des paiements et du service de la dette dans les pays en développement ainsi que l'adoption de mesures adéquates à ces égards. Il continuera d'appuyer le principe de la responsabilité financière conjointe entre le producteur et le consommateur, sur base obligatoire, à l'égard du financement des stocks régulateurs qui s'inscriraient dans le cadre d'accords sur les produits de base prévoyant un tel dispositif. Il participera activement aux négociations et aux consultations portant sur des produits de base précis de même que sur les fonds communs. Il

veillera à ce que les pays en développement retirent des avantages additionnels des négociations commerciales multilatérales de Genève. Il contribuera à part entière à l'élaboration d'un code de conduite volontaire et universel qui régirait le transfert des technologies.

Si les décisions de la CNUCED IV marquent une étape importante dans nos efforts communs pour réduire l'écart entre pays développés et en voie de développement, la poursuite de cet objectif - dans laquelle le gouvernement est engagé à fond - ne sera pas facile et nécessitera des décisions ardues. A mesure que nous progresserons dans cette direction, nous devons supporter certains coûts tant au niveau individuel que collectif. L'appui de tous les Canadiens sera donc essentiel, mais si nous l'avons, avec celui de cette Chambre, nous pourrons aborder ces décisions avec confiance et optimisme.